



## Demande de renseignements

Par **michdup**, le **03/03/2016 à 10:34**

Bjr notre père était propriétaire d'un bois de 24 ares situé à Viry dans le 74, il est décédé en 1997 et nous sommes 3 frères, ses fils.

Ce terrain est toujours à son nom, et nous voudrions le mettre à notre nom.

Que faut-il faire quels sont les documents nécessaires pour faire ce changement et quels sont les frais que ceci engendre.

Avec nos remerciements, recevez nos sincères salutations

Par **catou13**, le **03/03/2016 à 11:20**

Bonjour,

Vous devez prendre rendez-vous avec un Notaire auquel vous remettrez :

- Le titre de propriété de votre père sur ce bois
- Un extrait de son acte de décès (à moins qu'un acte de notoriété ait été dressé à son décès)
- Le livret de famille de vos parents
- les extraits d'actes de naissance et de mariage des 3 frères

Vous lui communiquerez la valeur vénale de ce bois.

Vous ne dites rien concernant votre mère. Est-elle en vie ? Avait-elle des droits sur ce bien immobilier ?

Le Notaire dressera alors une attestation immobilière qui deviendra votre titre de propriété à tous les 3 et vous permettra de vendre éventuellement ce bien.

Par **michdup**, le **03/03/2016 à 14:56**

merci: ma mère est décédée aussi et le titre de propriété du bois est au nom de mon père seulement.

pouvez me donner à peu près le montant pour obtenir cette attestation titre de propriété

Par **catou13**, le **03/03/2016 à 20:37**

Le montant est fonction de la valeur du bien. Le Notaire vous communiquera le montant des frais à lui verser.